

Voltaire. Corpus des notes marginales (2018)

Edward Ousselin

Number 118, Spring 2021

Infox, Fake News et « Nouvelles faulses » : perspectives historiques
(XVe – XXe siècles)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1081100ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1081100ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Department of French, Dalhousie University

ISSN

0711-8813 (print)

2562-8704 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Ousselin, E. (2021). Review of [Voltaire. Corpus des notes marginales (2018)].
Dalhousie French Studies, (118), 218–218. <https://doi.org/10.7202/1081100ar>

industrie florissante,” Bongie propose “[c]et essai [comme] une tentative [...] de rétablir l’équilibre” (17) et réussit un contrepois essentiel pour les études sadiennes.

Paul Young

Georgetown University

Voltaire. *Corpus des notes marginales*. Volumes 9A and 9B. *Œuvres complètes*. Volumes 144A et 144B. Sous la direction de Natalia Elaguina. Oxford: Voltaire Foundation, 2018. li + 750 p.

Le premier de ces deux volumes contient la dernière section (163 livres, de Spallanzani à Zeno) des notes marginales de Voltaire recensées dans les ouvrages conservés dans sa bibliothèque, qui a été acquise par l’impératrice Catherine II après la mort du philosophe en 1778 et qui se trouve à Saint-Petersbourg. Comme les tomes précédents du *Corpus*, le volume 9A suit l’ordre alphabétique, par auteur et par titre, des livres que Voltaire a marqués par des signes de lecture. Dans le volume 9B, on trouvera trois annexes (contenant en tout 23 livres), ainsi que les copieuses notes éditoriales. Ces ouvrages sont évidemment destinés aux spécialistes de l’œuvre de Voltaire.

L’ensemble du *Corpus* démontre une fois de plus, si besoin était, à quel point la curiosité et les connaissances intellectuelles de Voltaire étaient encyclopédiques. Parmi les œuvres répertoriées dans le volume 9A, on peut citer : *Tristram Shandy* de Laurence Sterne, *l’Histoire des douze Césars* de Suétone, les *Mémoires* du duc de Sully, les *Annales* de Tacite, la *Somme théologique* de Saint Thomas d’Aquin, *l’Histoire de la guerre du Péloponnèse* de Thucydide, *The Miscellaneous Works* de John Toland, le *Projet d’une dîme royale* de Vauban, *The Castle of Otranto* de Horace Walpole, etc.

Comme il est d’usage dans l’édition des *Œuvres complètes* publiée par la Voltaire Foundation, les lecteurs trouveront dans ces deux volumes un appareil critique abondant et détaillé : une introduction de Natalia Elaguina (en russe, en français et en anglais), d’abondantes annotations, une liste des livres annotés par Voltaire, une liste des livres de Voltaire conservés à Saint-Petersbourg, en dehors de sa bibliothèque, ainsi que deux index (des noms propres qui se trouvent dans les notes marginales et des œuvres de Voltaire citées dans les notes éditoriales).

Au bout d’une cinquantaine d’années de travail collectif, la monumentale entreprise éditoriale des *Œuvres complètes* de Voltaire semble toucher à sa fin : les derniers volumes sont annoncés pour l’année 2021. Lancée à l’initiative de Theodore Besterman en 1967, cette édition critique comprend plus de 200 volumes et remplace la vénérable édition Moland (1877–1885). En ce qui concerne le *Corpus*, un dixième tome est annoncé (volume 145 des *Œuvres complètes*). Il sera consacré aux notes marginales des livres ayant appartenu à Voltaire et qui se trouvent actuellement en dehors de Saint-Petersbourg.

Edward Ousselin

Western Washington University

Amadiou, Jean-Baptiste. *Le censeur critique littéraire. Les jugements de l’Index, du romantisme au naturalisme*. Paris : Hermann, coll. « Des morales et des œuvres », 2019. 632 p.

Créée en 1559 à l’issue du Concile de Trente afin de dresser la liste des livres interdits par l’Église romaine, la Congrégation de l’Index a siégé pendant près de quatre siècles et prohibé des milliers d’ouvrages (en particulier philosophiques et théologiques, mais aussi de fiction) sans que le public ait été informé des motifs des condamnations. Ce n’est qu’en 1998 que le cardinal Ratzinger ouvre les archives de l’Index, permettant aux historiens de se renseigner tant sur le déroulement effectif des « procès » que sur les raisons à l’origine